

COMMUNE DE CASTÉTIS
(PYRÉNÉES - ATLANTIQUES)

SNCF PN « 278 »

N° 31/2026

Réglementation de la Circulation sur la voie communale Impasse du Canal « PN278 »

VU les articles L2212.1.1 et s. du Code général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et l'ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

Considérant que pour exécuter les travaux de réparation du boîtier de mécanisme de comptage du passage à niveau sur la voie communale VC dite Impasse du Canal « PN278 » sur la commune de CASTÉTIS, il convient de régler la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1- En raison des travaux de remise en état des voies suite aux intempéries du 28 avril 2026 sur le passage à niveau sur la voie communale VC dite Impasse du Canal « PN278 », il convient de réglementer la circulation.

ARTICLE 2- Sur la VC dite Impasse du Canal au PN 278, toute circulation sera interdite sur le PN n°278 du samedi 09 mai 2026 au vendredi 05 juin 2026.

ARTICLE 3- Pendant l'exécution des travaux, la pré-signalisation et la signalisation réglementaire de jour comme de nuit, seront mises en place par les soins et sous la responsabilité de l'entreprise chargée des travaux, une information aux riverains directement concernés sera faite par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 - La SNCF, la Communauté de Communes de LACQ ORTHEZ, le Capitaine commandant le centre de Secours Principal sont chargés chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à CASTÉTIS, le 04 mai 2026

Le Maire,
Henri POUSTIS

